

**Direction : Direction des Ressources Humaines**

**Personnel**

**REF : DRH2005020**

**Signataire : CD/SV**

**OBJET : Convention fixant les relations de coopération entre la ville d'Aubervilliers et l'Association "Comité des Œuvres Sociales des personnels de la ville et des établissements publics communaux d'Aubervilliers."**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les statuts de l'Association « Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la Ville et des Etablissements Publics Communaux d'Aubervilliers »,

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser par une convention les relations établies entre la Ville d'Aubervilliers et l'Association « Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la Ville et des Etablissements Publics Communaux d'Aubervilliers »,

A L'unanimité,

**DELIBERE :**

ARTICLE 1 : Approuve la convention fixant les relations de coopération entre la Ville d'Aubervilliers et l'Association « Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la Ville et des Etablissements Publics Communaux d'Aubervilliers.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué